TELQUEL Online

Dites-nous, Monsieur MRE…

Le 21 décembre dernier, Driss El Yazami a été nommé à la tête du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), formé sous la houlette du CCDH. Après deux mois de silence, il parle enfin…

Que s'est-il passé au sein du CCME depuis sa création, il y a deux mois ?

Nous sommes en train d'élaborer notre programme et de constituer les groupes de travail. Nous devions d'abord régler les détails logistiques : l'une des difficultés que nous avons rencontré est celle de nous organiser à 50 personnes, installées dans différents pays. Le dahir qui vient d'être publié attribue au CCME une triple fonction : évaluer les politiques de l'Etat en direction des Marocains à l'étranger, faire des propositions pour une meilleure participation de cette communauté à la vie démocratique du pays et, enfin, être une sorte d'observatoire de prospective. Nous devons aussi publier tous les deux ans un rapport sur l'état des communautés marocaines à l'étranger.

Ce sont ces fonctions qui ont présidé à la naissance du Conseil ?

L'émigration marocaine a plus d'un siècle, mais le pays n'a jamais connu un tel débat sur la question. C'est finalement grâce au roi et ses discours de novembre 2005 et 2006 que ce débat existe. Pour comprendre la naissance du CCME, il faut donc revenir à ce processus vieux de 2 ans.

Vous pensez qu'une dynamique s'est enclenchée ?

Incontestablement. La création d'un portefeuille dédié aux Marocains de l'étranger et placé sous la responsabilité du Premier ministre - et non plus du ministre des Affaires étrangères - a été un autre pas en avant. La nature transversale de la question des migrations nécessitait une coordination au niveau de la primature.

Quand vous dites que le CCME planchera sur la participation politique des MRE, s'agit-il d'une représentation au Parlement ou au sein d'un Conseil avec des membres élus ?

Plusieurs possibilités existent. Il faut avoir une approche comparative et voir ce qui se fait ailleurs. Pour l'instant, je n'ai pas encore de position tranchée. La question du lien entre nationalité et citoyenneté pose encore beaucoup de problèmes. Mais je crois que la question de la participation politique a pris trop d'ampleur. Il y a d'autres aspects tout aussi importants.

Par exemple ?

Je pense aux aspects cultu(r)els. À ce niveau, il y a une très forte attente de la part de nos ressortissants à l'étranger. À titre d'exemple, beaucoup veulent apprendre la langue arabe.

Le ministre en charge du dossier, Mohamed Ameur, a justement annoncé un effort accru pour l'enseignement de l'arabe. Avez-vous contribué à cette décision ?

Nous venons tout juste de prendre nos fonctions, mais nous donnerons notre avis sur la question. C'est notre rôle de dire si une politique va dans le bon sens ou pas.

Cela veut-il dire que vous êtes le "gendarme" de M. Ameur ?

On peut le dire comme ça, comme on peut dire que le Conseil est une enceinte de dialogue et de proposition. Nous avons un rôle d'évaluation des politiques publiques en termes d'émigration.

Entre le ministère et la Fondation Hassan II, quelle est la place du CCME ?

De l'avis du CCDH, il faut remettre à plat les missions et la gouvernance des acteurs de la question migratoire, pour veiller à une meilleure coordination. Ce paysage institutionnel sera donc certainement revisité.

Quelle est l'ambition du Conseil ?

Nous avons besoin d'une politique qui s'adapte à la réalité actuelle de la communauté marocaine à l'étranger. J'ai une préoccupation principale : que ces Marocains gardent leur attachement à leur pays d'origine. Il faut aussi réfléchir en termes de mobilité des élites. Auparavant, on pensait que le "brain drain" était à sens unique. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : le défi est de faire circuler les compétences.

Le CCME a-t-il vocation à devenir représentatif ?

Il ne s'agit pas forcément de représentativité au sens électoral du terme, mais au sens qualitatif. Nous avons essayé d'être représentatifs, mais en hiérarchisant les critères, en tenant compte de la mondialisation de l'émigration et des différentes générations et en accordant une large place aux femmes. Le Parlement et le CCME ne sont pas les seules possibilités de représentation : l'action associative est aussi une forme de participation.

Est-il vrai que vous avez refusé le portefeuille de ministre de la Communauté marocaine résidant à l'étranger ?

Je pense être là où je suis le plus utile. Mais mon mandat doit être le plus court possible, en tout cas sous cette forme.

TelQuel - Souleïman Bencheikh. 3 mars 2008